



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 octobre 1997 — N° 126

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

29 octobre 1997

29 octobre 1997

Le mercredi 29 octobre 1997

N° 126

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Delisle (Jean-Talon) propose :

QUE le gouvernement du Parti québécois s'engage à ce que son pelletage de 407 \$ millions de factures gouvernementales dans le champ foncier ne se traduise pas par une hausse de taxes municipales pour le contribuable québécois.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. le Président informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Delisle.

À la fin de son intervention, M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose :

QUE la motion en discussion soit amendée par:

1°le remplacement des mots « Parti québécois » par le mot « Québec »;

29 octobre 1997

2^ole remplacement des mots « ce que son pelletage de 407 \$ millions de factures gouvernementales dans le champ foncier » par les mots « apporter tout le soutien nécessaire pour que l'application de l'entente intervenue avec l'UMQ et portant sur une contribution municipale à la réduction du déficit de 375 \$ millions ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE le gouvernement du Québec s'engage à apporter tout le soutien nécessaire pour que l'application de l'entente intervenue avec l'UMQ et portant sur une contribution municipale à la réduction du déficit de 375 \$ millions ne se traduise pas par une hausse de taxes municipales pour le contribuable québécois.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Delisle et sur l'amendement de M. Trudel, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. le Président prend en délibéré.

Le débat terminé, M. le Président rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement présenté par M. Trudel, ministre des Affaires municipales :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement présentée est recevable pour les motifs suivants : elle n'écarte ni ne dénature le principe de la motion principale, qui est de faire en sorte que l'action gouvernementale dans le champ foncier ne se traduise pas par une augmentation de taxes municipales.

Puis, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé sur cette motion et sur la motion principale.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

29 octobre 1997

À 12 h 00, M. le Président suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 159 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'instituer le Fonds de gestion de l'équipement roulant.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Un rapport en vertu des articles 83 et 84 de la *Loi sur la fonction publique* lorsque l'on soustrait un emploi ou une catégorie d'emplois de certaines dispositions de la loi.

(Dépôt n° 1144-971029)

29 octobre 1997

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997 :

- l'Ordre des administrateurs agréés du Québec; (Dépôt n° 1145-971029)
- l'Ordre des architectes du Québec; (Dépôt n° 1146-971029)
- l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec; (Dépôt n° 1147-971029)
- l'Ordre des chimistes du Québec; (Dépôt n° 1148-971029)
- l'Ordre des comptables agréés du Québec; (Dépôt n° 1149-971029)
- l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec; (Dépôt n° 1150-971029)
- l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec; (Dépôt n° 1151-971029)
- l'Ordre des dentistes du Québec; (Dépôt n° 1152-971029)
- l'Ordre des diététistes du Québec; (Dépôt n° 1153-971029)
- l'Ordre des ergothérapeutes du Québec; (Dépôt n° 1154-971029)
- l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec; (Dépôt n° 1155-971029)
- l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec; (Dépôt n° 1156-971029)

29 octobre 1997

—l'Ordre des ingénieurs du Québec.

(Dépôt n° 1157-971029)

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1158-971029)

Le rapport annuel de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1159-971029)

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, au nom de M. Rioux, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de la Régie du bâtiment du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1160-971029)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés deux extraits de pétition concernant la réforme de l'aide sociale :

—le premier, extrait d'une pétition signée par 1 410 citoyens et citoyennes du comté de Marie-Victorin, par Mme Vermette (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1161-971029)

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 324 membres de la Coalition des groupes communautaires de Châteauguay, par M. Fournier (Châteauguay).

(Dépôt n° 1162-971029)

29 octobre 1997

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 899 citoyens et citoyennes de son comté, concernant une pénurie de médecins dans la région de Valcourt.

(Dépôt n° 1163-971029)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Lefebvre (Frontenac) dépose :

Copie d'une télécopie en date du 11 septembre 1997, envoyée à M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, par M. Joseph Tokwiro Norton, grand chef mohawk, concernant une opération policière sur le territoire de Kahnawake.

(Dépôt n° 1164-971029)

Copie d'une lettre, en date du 12 septembre 1997, envoyée au grand chef Norton, par M. Andy Scott, solliciteur général du Canada en réponse à la télécopie concernant une opération policière sur le territoire de Kahnawake.

(Dépôt n° 1165-971029)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Copie d'une lettre qu'il a reçue le 15 octobre 1997, de M. Andy Scott, solliciteur général du Canada, concernant l'entente tripartite de Kahnawake.

(Dépôt n° 1166-971029)

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Delisle (Jean-Talon) et sur la motion d'amendement présentée par M. Trudel, ministre des Affaires municipales.

29 octobre 1997

Est d'abord tenu le vote sur la motion d'amendement de M. Trudel. Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion en discussion soit amendée par :

1^ole remplacement des mots « Parti québécois » par le mot « Québec »;

2^ole remplacement des mots « ce que son pelletage de 407 \$ millions de factures gouvernementales dans le champ foncier » par les mots « apporter tout le soutien nécessaire pour que l'application de l'entente intervenue avec l'UMQ et portant sur une contribution municipale à la réduction du déficit de 375 \$ millions ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 156 en annexe)

Pour: **69** Contre: **37** Abstention: **0**

Puis, la motion de Mme Delisle (Jean-Talon), telle qu'amendée par le vote précédent, est mise aux voix. Cette motion se lit comme suit :

QUE le gouvernement du Québec s'engage à apporter tout le soutien nécessaire pour que l'application de l'entente intervenue avec l'UMQ et portant sur une contribution municipale à la réduction du déficit de 375 \$ millions ne se traduise pas par une hausse de taxes municipales pour le contribuable québécois.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 157 en annexe)

Pour: **69** Contre: **0** Abstention: **37**

Motions sans préavis

29 octobre 1997

Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose :

QU'à l'occasion du 43e anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne, l'Assemblée nationale exprime sa solidarité à l'égard de l'Algérie, dans le drame qu'elle vit, et sa volonté de voir la démocratie implantée, afin de ramener la paix et la sécurité dans ce pays.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

—la Commission de la culture, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé «Vie privée et transparence administrative au tournant du siècle ».

M. le Président donne les avis suivants :

—la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de faire le suivi des mandats ayant trait : aux cartes d'identité, au rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information et au plan triennal d'activités de Télé-Québec;

—la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de poursuivre les travaux relatifs à l'audit de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

—la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer une prochaine séance sur la vérification interne.

AFFAIRES DU JOUR

29 octobre 1997

Projets de loi du gouvernement

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 157, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé.

Le projet de loi n° 157, tel qu'amendé à la séance du 28 octobre, est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 157 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 155, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale relativement à la Municipalité de Sainte-Paule, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 155 est adopté.

À 16 h 20, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 octobre 1997, à 10 heures.

29 octobre 1997

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

29 octobre 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, à la motion de Mme Delisle (Jean-Talon) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 156)

POUR - 69

Barbeau	Brassard	Jolivet	Morin
Baril	Brien	Julien	(Dubuc)
(Arthabaska)	Campeau	Jutras	Morin
Baril	Caron	Kieffer	(Nicolet-Yamaska)
(Berthier)	Carrier-Perreault	Lachance	Papineau
Beaudoin	Charest	Landry	Paquin
Beaulne	Chevrette	(Bonaventure)	Paré
Beaumier	Côté	Landry	Payne
Bégin	Désilets	(Verchères)	Pelletier
Bélanger	Deslières	Laprise	Perreault
(Anjou)	Dion	Laurin	Rioux
Bertrand	Dionne-Marsolais	Leduc	Rivard
(Charlevoix)	Doyer	Léger	Robert
Bertrand	Duguay	Lelièvre	Rochon
(Portneuf)	Facal	Léonard	Saint-André
Blais	Filion	Létourneau	Signori
Boisclair	Gagnon	Malavoy	Simard
Bouchard	Gaulin	Marois	(Richelieu)
Boucher	Gendron	Ménard	Trudel
Boulerice	Harel		Vermette

CONTRE - 37

Beaudet	Bergman	Chalifoux	Fournier
Béchar	Bordeleau	Chenail	Frulla
Bélanger	Bourbeau	Cherry	Gagnon-Tremblay
(Mégantic-Compton)	Brodeur	Delisle	Gautrin
Benoit	Chagnon	Farrah	Houda-Pepin
Johnson	Lafrenière	Laporte	Lefebvre
Kelley	Lamquin-Ethier		LeSage

29 octobre 1997

Maciocia	Mulcair	Vaive
MacMillan	Ouimet	Vallières
Middlemiss	Paradis	Williams
	Poulin	
	Sirros	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Delisle (Jean-Talon), telle qu'amendée par le vote précédent :

(Vote n° 157)

POUR - 69

Barbeau	Brassard	Jolivet	Morin
Baril	Brien	Julien	<i>(Dubuc)</i>
<i>(Arthabaska)</i>	Campeau	Jutras	Morin
Baril	Caron	Kieffer	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
<i>(Berthier)</i>	Carrier-Perreault	Lachance	Papineau
Beaudoin	Charest	Landry	Paquin
Beaulne	Chevrette	<i>(Bonaventure)</i>	Paré
Beaumier	Côté	Landry	Payne
Bégin	Désilets	<i>(Verchères)</i>	Pelletier
Bélangier	Deslières	Laprise	Perreault
<i>(Anjou)</i>	Dion	Laurin	Rioux
Bertrand	Dionne-Marsolais	Leduc	Rivard
<i>(Charlevoix)</i>	Doyer	Léger	Robert
Bertrand	Duguay	Lelièvre	Rochon
<i>(Portneuf)</i>	Facal	Léonard	Saint-André
Blais	Filion	Létourneau	Signori
Boisclair	Gagnon	Malavoy	Simard
Bouchard	Gaulin	Marois	<i>(Richelieu)</i>
Boucher	Gendron	Ménard	Trudel
Boulerice	Harel		Vermette

CONTRE - 0

29 octobre 1997

ABSTENTION - 37

Beaudet	Chalifoux	Johnson	Mulcair
Béchar	Chenail	Kelley	Ouimet
Bélang	Cherry	Lafrenière	Paradis
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Delisle	Lamquin-Ethier	Poulin
Benoit	Farrah	Laporte	Sirros
Bergman	Fournier	Lefebvre	Vaive
Bordeleau	Frulla	LeSage	Vallières
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Williams
Brodeur	Gautrin	MacMillan	
Chagnon	Houda-Pepin	Middlemiss	